



N/Réf. : 2019/011/GP-HD  
ANGOULÊME, le 16 juillet 2019

**Madame Isabelle DILHAC**  
**Préfète de la Vienne**  
**7 place Aristide Briand**  
**CS 30589**  
**86021 POITIERS Cedex**

**Objet : Demande de dérogation à l'implantation des CIPAN**

***Lettre recommandée avec AR***

Madame la Préfète,

Vous n'êtes pas sans savoir que la profession agricole est plongée dans une grave crise, particulièrement dans notre département. Cette situation, qui dure depuis bien trop longtemps, s'est encore complexifiée cette année. La pression qui pèse sur les épaules des agriculteurs est de plus en plus importante.

Nous pouvons ajouter à ceci les conditions climatiques des dernières semaines, qui ont été extrêmement défavorables (sécheresse).

**Pour toutes ces raisons, la Coordination Rurale de la Vienne souhaite la prise d'un arrêté préfectoral de dérogation à l'implantation des CIPAN.**

En effet, il serait indécent d'imposer aux agriculteurs une charge supplémentaire d'environ 100 € par hectare, sachant que les conditions climatiques récentes sont défavorables à la mise en place de ces CIPAN. Faudrait-il les arroser afin qu'ils lèvent ? Quel sens veut-on donner à l'agro-écologie ?

La Coordination Rurale de la Vienne reste à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Guillaume Poinot  
Président de la CR86

Copies à :

Eric SIGALAS – Directeur Départemental des Territoires de la Vienne  
Philippe TABARIN – Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne

**Coordination Rurale de la Vienne**

**ZE Ma Campagne – 66 impasse Nièpce – 16016 ANGOULEME Cedex**

Tél : 05 45 61 33 26 – Mobile : 06 88 05 13 75 – Mail : [poitoucharentes@coordinationrurale.fr](mailto:poitoucharentes@coordinationrurale.fr)

Site : [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)

*La culture de la Terre pour nourrir les Hommes*